



DCM DU 6 JUIN 2024

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.140

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 6 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 31 mai 2024 - **Date d'affichage** : 14 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

21 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER et Rozenn PIEL.

N'a pas pris part au vote et a quitté l'assemblée : Loïg CHESNAIS-GIRARD

7 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Yannick DANTON, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Laëtitia NOËL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

6 pouvoirs : M. Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mme Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) et Mme Anne VIOT (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

CONVENTION 2024 AVEC L'ASSOCIATION « LE GRAND SOUFFLET EN ILLE-ET-VILAINE »

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2129 ;

VU l'avis favorable de la commission 3 réunie le jeudi 23 mai, et du comité de majorité en date du 27 mai 2024 ;

CONSIDERANT les dispositifs d'accès à l'offre culturelle et le principe de non-rétroactivité des actes juridiques ;

La collectivité est engagée depuis 2007 aux côtés de l'association Le Grand Soufflet en Ile-et-Vilaine, qui organise chaque année au mois d'octobre LE FESTIVAL DU GRAND SOUFFLET consacré à l'accordéon et aux musiques traditionnelles du monde, en collaboration avec de nombreux lieux de programmation du département dont le centre culturel de Liffré.

Une convention d'adhésion à l'association Le grand soufflet en Ile-et-Vilaine est à renouveler chaque année. D'un montant de 450€, elle permet de bénéficier de nombreux avantages dont :

- Une large communication sur les événements programmés dans les communes et lieux partenaires,
- L'opportunité d'apparaître au sein d'un événement bien identifié au niveau départemental et régional,
- L'accompagnement personnalisé des événements programmés

Le spectacle proposé dans le cadre de la 29^{ème} édition du festival est un concert de l'artiste Denez Prigent « Stur An Avel ».

Ce concert est programmé en coréalisation avec Saint-Aubin-du-Cormier sur les bases suivantes :

- Partage des frais à hauteur de 50% chacun
- Partage des recettes de billetterie à hauteur de 50% chacun

En raison des travaux de réhabilitation de l'Aquazik, le concert aura lieu à l'espace Bel Air de Saint-Aubin-du-Cormier. La date retenue est le vendredi 11 octobre 2024 à 20h30.

Le concert sera proposé au Tarif B / Plein tarif : 21 € / Réduit : 10.50€

Financement

Le financement de cette action se fait dans le cadre du budget artistique de la saison 2023-2024 et la part du cachet à la charge de Liffré est de 4 000 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association « Le grand soufflet en Ille-et-Vilaine » ainsi que le choix du spectacle et les dispositions de sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

